

LE PROGRÈS DE L'EST

ORGANE DES POPULATIONS DES CANTONS DE L'EST.

SHERBROOKE, P. Q., VENDREDI, 20 NOVEMBRE 1891.

ABONNEMENT :

(STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE.)
Hebdomadaire \$1 50
Trimestre 4 50
Annuel 10 00
L. A. BELANGER,
Editeur-Propriétaire.

ANNONCES :

1ère insertion, par ligne \$0 08
Insertions subséquentes 0 02
Prix spéciaux et réduits pour les annonces à long terme.
Bureaux et imprimerie : 100 rue Wellington.

Cartes d'Affaires.

AVOCATS.

BELANGER & GENEST,
AVOCATS ET PROCUREURS
EN LOI, Sherbrooke, Etude: Maison Campbell, No. 100, rue Wellington. MM. Belanger et Genest se chargeront des affaires légales qu'on voudra leur confier dans n'importe quelle partie du Canada. Ils suivront tous les circuits du district de St. François et toutes les cours de la province de Québec. Les Canadiens des Etats-Unis qui ont des affaires à transiger au Canada, feront bien de s'adresser à eux.
L. C. BELANGER. JOSEPH ED. GENEST.

JOS. L. TERRILL, B. C. L.
AVOCAT, Sherbrooke et St. Jean. Etude à Sherbrooke: Maison Ouellet.

CAMIRAND, HURD & FRASER,
AVOCATS, Maison McNeil, Sherbrooke, P. Q.

J. S. BRODERICK,
AVOCAT, maison Moray, Carré Commercial, Sherbrooke, P. Q.

F. CAMPBELL, LL. B.
AVOCAT, Maison Campbell, 100 rue Wellington, Sherbrooke. Bureau à Windsor Mills ouverts tous les samedis.

G. L. DE LOTTINVILLE,
AVOCAT, Nouvelle maison Long, rue Wellington, Sherbrooke. Donne une attention toute particulière aux collections. Bureau à Magog ouvert tous les lundis.

J. LEONARD, L. L. B.
AVOCAT, Bureau: maison McManamy, rue Wellington, Sherbrooke, P. Q.

J. H. PILLET. R. C. MACLEAN.
R. A. B. C. L. R. A. B. C. L.
PILLET & MACLEAN,
AVOCATS ET PROCUREURS, etc., etc., No. 146 rue St. Jacques, (rue à vis-à-vis St. Lawrence Hall, Montréal. M. Pillet est gradué LL. B. des Universités McGill et Manitoba.

NOTAIRES.

ARCHAMBAULT & ARCHAMBAULT
NOTAIRES ET AGENTS D'ASSURANCE, Maison Beckett, Sherbrooke.

ELISEE NOEL,
NOTAIRE et Agent d'Immeubles, No. 125 rue Wellington, Sherbrooke.

DANIEL THOMAS,
NOTAIRE PUBLIC, agent général et commissaire pour Ontario et Québec. Prêts négociés. Bureau dans la maison Beckett, vis-à-vis du marché, Sherbrooke.

J. N. THIBODEAU,
NOTAIRE, agent d'assurance, d'immeubles, etc., Agnes, Lac Mégantic, P. Q.

C. H. LANGLOIS, N. P.
AGENT A PRÊTER, Actes de vente, transports, prêts, obligations, etc., 114 rue Wellington, nouvelle maison Long, Sherbrooke.

MEDECINS.

FITZPATRICK & KERR
CHIRURGIENS DENTISTES, 95 rue Wellington (maison Trudel) Sherbrooke, P. Q. Dentiers complets. Dentiers sans douleur.

DR. ALFRED CATILLIER,
MEDECIN CHIRURGIEN, 102 Rue du Marché, Sherbrooke. Bell Téléphone, 227.

DR. J. D. A. McDONALD,
MEDECIN CHIRURGIEN, 58 Rue du Marché, Sherbrooke, Qué.

DR. G. V. PROVOST,
MEDECIN VETERINAIRE, Bureau de consultation, porte voisine du Railroad Hotel, rue Factory, Sherbrooke.

DIVERS.

F. S. A. PELLETIER,
REPRESENTEUR PROVINCIAL, A maison Beckett, Carré Commercial, Sherbrooke.

JOS. LEMIEUX,
HUISSIER Cour Supérieure, St. Malo d'Auckland, P. Q. Pratique dans deux langues.

A. PERRIARD,
LIBRAIRE-EDITEUR, Importateur et Relieur. Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, No. 23, rue St-Jacques, Montréal, près du palais-de-justice. Bâtiment 118 bureau de poste.

HOTELS.

BELLEVEUE HOTEL,
SHERBROOKE, P. Q.
Cet hôtel, à proximité du marché, est un des plus beaux de l'Amérique du Nord. Situé au centre de la ville et des affaires, à proximité du bureau de poste, des bâtiments publics et riches en places d'intérêt. Possède 250 chambres richement meublées et décorées. L'hôtel est éclairé par la lumière électrique et muni d'un ascenseur. Voitures à l'arrivée et au départ des trains ou des bateaux à vapeur. Prix modérés.
HENRY HOGAN, Propriétaire.

ST. LAWRENCE HALL,
MONTREAL, P. Q.
L'hôtel le plus fréquenté de Montréal et l'un des plus beaux de l'Amérique du Nord. Situé au centre de la ville et des affaires, à proximité du bureau de poste, des bâtiments publics et riches en places d'intérêt. Possède 250 chambres richement meublées et décorées. L'hôtel est éclairé par la lumière électrique et muni d'un ascenseur. Voitures à l'arrivée et au départ des trains ou des bateaux à vapeur. Prix modérés.
HENRY HOGAN, Propriétaire.

HOTEL DU CANADA,

COATICOOK, P. Q.
Bon vin, cuisine, salles d'échantillonnage, écuries spacieuses, service prompt, courtoisie, affabilité.
S. R. — Il n'y a rien comme un bon gîte pour rendre un voyageur heureux!
W. TRUDEAU, Propriétaire et gérant.

D. McMANAMY & CO.,

Importateurs et marchands de VINS ET LIQUEURS
Etrangers et indigènes.
(EN GROS SEULEMENT.)
SHERBROOKE, P. Q.

LEMONIER & CO.

FABRICANTS DE Porte-Manteaux et de Valises
EN GROS ET EN DETAIL.
Aussi: MEUBLES DE MENAGE meufs et de seconde main, etc., etc.
168 rue Wellington, SHERBROOKE.

G. G. BRYANT & CIE.

FABRICANTS DE CHASSIS, PORTES, JALOUSIES, ARCHITRAVES, MOULURES.
ENTREPRENEURS ET CONSTRUCTEURS.
Ils ont constamment en mains du bois à plancher, Planches et Madriers emboutés, du bois dressé et non dressé.
Manufacture, à l'extrémité Ouest de la rue Factory.
Ils payent en argent comptant pour du Pin et de l'épinette secs.

LUCKE & MITCHELL,

Importateurs et Marchands de PERRONNERIE, COUTELLERIE, FER EN BARRE, ACIER.
Fournitures de forgerons et de carrossiers. Grecoirs de Mines, Moullins, Instruments d'Ingenieurs et d'hommes de chantiers. Poèles et Vases de toutes sortes. Peinture, Huiles et Vernis.
Faiselle, Verrerie, Tapissierie, Grecoirs de Pêche et de Chasse, etc.

MAISON ODELL, - - SHERBROOKE.

HARDY & VIOLETTI,
MARCHANDS ET IMPORTATEURS DE Musique et d'Instruments!

C. O. GENEST,

Marchand à Commission
—ET—
COMMERCANT EN GROS
—DE—
FARINE, LARD, SAINDOUX.
TOUTES ESPÈCES DE
Grains et Provisions!
HUILE DE CHARBON, &c.

MARBRERIE DE SHERBROOKE

Ouvrages en marbre et en granit.

H. INGRAM & CIE,

No. 192 Rue Wellington,
Pres de l'Hotel Albion.
Toujours en mains l'assortiment le plus complet et le meilleur de la ville. Tous ouvrages exécutés avec soin.
PRIX REDUITS.
Diplômes obtenus à l'Exposition Fédérale et Provinciale 1888.
Correspondance sollicitée.

C. SKINNER,

Horloger Pratique,
6 - RUE WELLINGTON, - 6
CARRÉ COMMERCIAL
Notre assortiment de MONTRES, BIJOUTERIE, ARGENTERIE
Est maintenant complet.
Prix Nouveaux et Réduits!
MONTRES DE \$2.75 EN MONTANT.

C. SKINNER.

H. M. TOMLINSON,

Libraire et Relieur Manufacturier.
Toutes sortes de Livres de blancs faits sur commande. Livres reliés au feu avec luxe. Réparations faites proprement.
MAISON BROOKS,
Au-dessus du bureau de la Sherbrooke Gazette, SHERBROOKE, P. Q.
Les commandes envoyées au bureau du Progrès de l'Est recevront une attention toute spéciale.

J. H. GENDRON & Cie.,

COMMERCE EN GROS.
Grains, Farines et Provisions,
160 RUE WELLINGTON,
SHERBROOKE
AGENCE DE TERRES.—Toute personne qui désire vendre ou acheter des terres, peut s'adresser en toute confiance à J. H. Gendron, Sherbrooke, P. Q. Brochure gratuite, envoyée sur demande.

JOSEPH FORTIER,

NÉGOCIANT,
FABRICANT - - PAPETIER,
Fournitures de Bureau, etc.,
256 ET 258 RUE ST. JACQUES,
MONTREAL.
Nouveautés en fantaisies pour la saison des Fêtes
107 - Rue Wellington - 107

Librairie Canadienne

A. M. RICHER.
Entrepôt de livres, publications périodiques, papeterie, objets d'art, articles de fantaisie, jouets d'enfants, etc., etc., etc.
DEPUIS LE PREMIER MARS
M. Richer a déménagé et pris possession du spacieux magasin, et devant occuper par le bionnet SKINNER,
—AU—
No. 107 Rue Wellington.
MAISON MORKILL.

MUNN & CO
SCIENTIFIC AMERICAN AGENCY FOR PATENTS
A pamphlet of information and abstract of the laws, showing how to Obtain Patents, Caveats, Trade Marks, Copyrights, sent free. Address MUNN & CO, 361 Broadway, New York.

E. G. WIGGETT,

MARCHAND DE CHAUSSURES ET CLAQUES,
EN GROS ET EN DETAIL.
LES FAÇONS DU JOUR EN FAIT DE CHAUSSURES D'AUTOMNE ET D'HIVER!
Nous appelons l'attention sur notre assortiment complet et soigneusement choisi de chaussures:
Souliers de Dames, Chaussures d'Hommes, Souliers d'Enfants, Claques, Pardessus, &c.

167 - RUE WELLINGTON, - 167 SHERBROOKE.

Restaurant Victoria

Oh! non, il n'est pas du tout trop tard, car nous avons en mains un plus grand assortiment de souliers bas, qu'au commencement de la saison. Venez nous voir!
MORENCY FRERES
AGENTS DEMANDÉS
POUR LE "DOMINION ILLUSTRÉ"
Dans chaque ville et village canadien. Des encouragements spéciaux seront offerts en outre de la commission. Pour plus amples détails, adressez
THE SABISTON LITHO. & PUB. CO.,
Éditeurs, Montréal.

Oh! non, il n'est pas du tout trop tard, car nous avons en mains un plus grand assortiment de souliers bas, qu'au commencement de la saison. Venez nous voir!
MORENCY FRERES
AGENTS DEMANDÉS
POUR LE "DOMINION ILLUSTRÉ"
Dans chaque ville et village canadien. Des encouragements spéciaux seront offerts en outre de la commission. Pour plus amples détails, adressez
THE SABISTON LITHO. & PUB. CO.,
Éditeurs, Montréal.

ST. JACOBS OIL
TRADE MARK
LE GRAND REMÈDE CONTRE LA DOULEUR GUÉRIT: RHUMATISME NÉURALGIE, SCIATIQUE, LUMBAGO, DOULEUR DORSALE, TIC DOULOUREUX, MAL DE TÊTE, MAL DE DENTS MAUX DE GORGE ENROUEMENT, ENGELURES, ENTORSES, FOULURES, CONTUSIONS, BRÛLURES ETC.

En vente chez tous les pharmaciens, et marchands généraux. Prix, 50 cts. la bouteille. Envoyé par la maille sur réception du mandat. THE CHARLES A. VOGLER CO., Baltimore, Md. Dépôt pour le Canada à Toronto, Ont.

PIANO!

Pour tous les goûts
—ET—
DANS TOUS LES PRIX
—LE PLUS—
Grand Assortiment au Canada
—ainsi que le plus riche et le plus varié—
AUX PLUS BAS PRIX.

Orgues, Harmoniums de tous prix.

Harmoniums d'occasion depuis \$25.00. On prend les vieux instruments en échange.
SATISFACTION GARANTIE.

Un Seul Prix et le plus Bas.

TERMES FACILES.
ESCOMPTE LIBÉRAL AU COMPTANT.

Comme je n'emploie pas d'agents, veuillez vous adresser directement au magasin afin d'acheter à meilleur marché, à l'importe quelle distance que vous soyez de Montréal. Écrivez pour demander des informations.

E. PRATT
1676
NOTRE DAME MONTREAL
Seul importateur des Pianos Hazelton, Fischer et Dominion, des Orgues Eolian-Dominion et autres.

Les expectorations et les selles seront mises dans un vase contenant une solution d'acide carbolique ou de chlorure de chaux.
Après la guérison ou la mort du malade, la maison et tous les effets y contenus doivent être désinfectés sous la surveillance du Bureau d'Hygiène de la municipalité. Cette désinfection se fait par la fumigation au soufre; trois livres par chaque mille pieds cubes d'espace.
Lorsque le malade meurt, son cadavre doit être enseveli dans un drap imbibé d'acide carbolique, mis dans un cercueil avec deux livres de chlorure de chaux, rester complètement isolé dans la chambre et être enterré dans les 24 heures, à moins d'être déposé dans un cercueil métallique.
Personne ne peut assister aux funérailles si ce n'est le ministre du culte, le témoin, et celui qui transporte le cadavre au cimetière et ses aides, à moins que le cadavre ait été déposé dans un cercueil métallique.
Si le père ou quelqu'un de la maison y assiste, il doit se désinfecter avant de sortir de la maison, c'est-à-dire se laver avec une solution de une cuillerée à soupe d'acide carbolique dans un gallon d'eau et changer de vêtements.
La voiture qui aura servi au transport d'un cadavre contagieux ainsi que les vêtements extérieurs des personnes qui l'ont enlevé, doivent être désinfectés.

Oh! non, il n'est pas du tout trop tard, car nous avons en mains un plus grand assortiment de souliers bas, qu'au commencement de la saison. Venez nous voir!

MORENCY FRERES
AGENTS DEMANDÉS
POUR LE "DOMINION ILLUSTRÉ"
Dans chaque ville et village canadien. Des encouragements spéciaux seront offerts en outre de la commission. Pour plus amples détails, adressez
THE SABISTON LITHO. & PUB. CO.,
Éditeurs, Montréal.

(1) La variole n'est qu'une forme mitigée de variole et est aussi contagieuse que la variole elle-même.

Le Progrès de l'Est

SHERBROOKE, 20 NOV.

VARIOLE ET VARIOLOÏDE. (1)

INSTRUCTIONS A SUIVRE AUSSITOT QU'UN CAS EST CONSTATÉ.

Déclaration immédiate de la maladie aux autorités municipales ou sanitaires.
Affichage de la maison immédiatement.

Ne pas transporter le malade hors de la maison sans l'autorisation du Bureau d'hygiène.
Isolement et quarantaine: Lorsqu'il existe une chambre séparée, le malade devra y être isolé; cette chambre devra être située à l'étage supérieur de la maison ou aussi éloignée que possible des chambres occupées par les autres personnes, et la garde-malade seul sera admis à habiter cette chambre avec le patient.

On pourra sortir aucun effet de cette chambre sans les avoir désinfectés.
Outre cet isolement dans une chambre séparée, la maison ainsi que les personnes qui l'habitent seront mises en quarantaine, jusqu'à ce que la désinfection ait été faite, c'est-à-dire que personne n'aura le droit de sortir hors du terrain sur lequel la maison est située, si ce n'est avec le gardien placé à la porte de la maison. Ce gardien sera chargé d'apporter les aliments nécessaires aux occupants, de faire le service de l'extérieur, et devra en même temps empêcher toute visite à la maison. Toute personne non atteinte de la maladie et qui désirerait quitter la maison ne pourra le faire sans une autorisation du Bureau d'hygiène.

Vaccination: Les personnes résidant dans la maison infectée, ou qui sont trouvées en contact avec le malade, doivent être immédiatement vaccinées.
Tant que durera la maladie et jusqu'après la désinfection, personne ne doit entrer dans la maison, excepté le ministre du culte et le médecin; il est aussi défendu, durant ce temps, de prendre de l'ouvrage à domicile, et aucun ouvrage apporté à la maison, avant que la contagion se soit déclarée, ne pourra en sortir sans avoir été préalablement désinfecté.

Désinfection: La vaisselle et les ustensiles doivent être lavés dans l'eau bouillante; les restes d'aliments seront brûlés ou arrosés d'une solution d'acide carbolique; les vêtements, draps, serviettes, couvertures et autres linges doivent être trempés dans une solution de deux cuillerées à soupe d'acide carbolique pour un gallon d'eau, ou de une cuillerée à thé de bi-chlorure de chaux.

Les expectorations et les selles seront mises dans un vase contenant une solution d'acide carbolique ou de chlorure de chaux.

Après la guérison ou la mort du malade, la maison et tous les effets y contenus doivent être désinfectés sous la surveillance du Bureau d'Hygiène de la municipalité. Cette désinfection se fait par la fumigation au soufre; trois livres par chaque mille pieds cubes d'espace.

Lorsque le malade meurt, son cadavre doit être enseveli dans un drap imbibé d'acide carbolique, mis dans un cercueil avec deux livres de chlorure de chaux, rester complètement isolé dans la chambre et être enterré dans les 24 heures, à moins d'être déposé dans un cercueil métallique.

Personne ne peut assister aux funérailles si ce n'est le ministre du culte, le témoin, et celui qui transporte le cadavre au cimetière et ses aides, à moins que le cadavre ait été déposé dans un cercueil métallique.

Si le père ou quelqu'un de la maison y assiste, il doit se désinfecter avant de sortir de la maison, c'est-à-dire se laver avec une solution de une cuillerée à soupe d'acide carbolique dans un gallon d'eau et changer de vêtements.

La voiture qui aura servi au transport d'un cadavre contagieux ainsi que les vêtements extérieurs des personnes qui l'ont enlevé, doivent être désinfectés.

(1) La variole n'est qu'une forme mitigée de variole et est aussi contagieuse que la variole elle-même.

sonnes qui l'ont enseveli ou enterré

doivent être désinfectés dans la surveillance du Bureau d'Hygiène. Toute infraction aux instructions ci-dessus est passible d'une amende. Par ordre du Conseil d'Hygiène de la province de Québec.

Nouvelles du Canada.

—Les moulins à farine de Ogilvie, à Montréal, ont été vendus à un syndicat, pour \$250,000.
—Le journal Colonies and India dit que Lord Stanley laissera le poste de gouverneur général du Canada l'an prochain.

—Mlle. Cécile Laforce, fille de M. Laforce, marchand de pianos, à Montréal, est partie pour la France ces jours derniers. Elle a laissé sa famille pour aller s'enfermer chez les dominicains.

—Le dernier recensement municipal donne à la ville de Toronto une population de 188,914. Le recensement de la puissance électorale au printemps dernier lui accordait 181,220 âmes.

—En 1889, il y avait dans Ontario, 784 beurriers et fromageries. Dans la province de Québec, il y en a en ce moment 725, le nombre de ces fabriques y ayant augmenté d'environ 25 p. c. depuis 1889.

—La police a arrêté, à Ottawa, quatre Italiens accusés d'avoir mis de la fausse monnaie en circulation. On croit que ces Italiens font partie d'une bande de faux monnayeurs que l'on soupçonne être établie dans quelque coin de la capitale.

—Un grand émoi a été causé dans les cercles financiers de Paris à la nouvelle que Raynaud, le banquier qui s'était enfui après avoir dupé ses clients pour plusieurs millions de francs, était réfugié à Montréal. Il aurait écrit une lettre à un ami lui demandant une lettre de recommandation pour un emploi dans une banque de cette ville. Le chef de police de Montréal a été notifié.

—Un peintre occupé à travailler à la décoration de la voûte de la nouvelle église de Nicolet est tombé d'un échafaud, à environ 50 à 60 pieds du sol. La victime de cet accident est un nommé Poisson, âgé de 17 ans, natif de Gentilly, P. Q. Le docteur et le prêtre ont été appelés auprès du jeune homme qui fut transporté à sa maison de pension. Son état, quoique critique, n'est cependant pas désespéré.

—On se rappelle, sans doute, qu'en avril 1890, le feu consumait la vieille église de Ste Monique, dans le comté de Nicolet. Depuis cette époque, on s'est servi d'une salle publique comme chapelle, mais maintenant les travaux d'une nouvelle et magnifique église avancent rapidement et on espère y entrer à Noël. La paroisse de Sainte Monique vient de recevoir trois superbes cloches de la Belgique.

Nouvelles des Etats-Unis.

—On mande de Toledo, Ohio, que le trésorier Turner, de la chévalerie du Travail, est en défit de plus de \$20,000 dans ses livres de la société.

—La bouillotte d'une scierie à Paradis Fort a fait explosion; le moulin a été détruit trois hommes ont été ébouillantés et plusieurs employés ont été blessés.

—Deux électriciens américains ont découvert un moyen de débarrasser le téléphone du bourdonnement qui empêche souvent de comprendre et est toujours un grand désagrément.

—Il est constaté par le rapport des dernières élections aux Etats-Unis, que dans la législature de l'Etat de New-York, les démocrates n'ont que deux voix de majorité.

—A Stockton, Cal., Etats-Unis, le fameux trottier Arion poulaier de deux ans, a fait un mille en 2 1/2. C'est la course au trot la plus rapide dont on ait jamais entendu parler.

—M. Edison prétend, paraît-il, que dans un avenir assez prochain, tout propriétaire de maison pourra se chauffer et s'éclairer à l'électricité pendant un an pour la modique somme de soixante centins.

—A Denver, Col., les écuries de louage de M. Thomas Manson ont été presque entièrement détruits par un incendie, cinq personnes ont été suffoquées par la fumée et environ trente chevaux ont péri dans les flammes; pertes \$29,000.

—M. Miller, procureur général des Etats-Unis, a annoncé à la Cour Supérieure de Washington, que le gouvernement de Washington et l'Angleterre ont décidé de soumettre à un arbitre les difficultés survenues au sujet de la pêche des phoques dans la mer de Behring.

—A Shelbyville, Ind., la santé de la jeune fille qui a commencé à manger de la viande de chien pour se guérir de la consommation, s'améliore chaque jour. Elle aime la viande qui est blanche et a le goût d'agneau. Elle en mange trois fois par jour.

—A Nanticoke, Pa., une terrible explosion de gaz s'est produite dans la mine Squehanna. Six hommes ont été tués sur le champ et huit blessés grièvement. Par un hasard providentiel, quatorze hommes seulement travaillaient dans la mine au moment de l'explosion.

—La grange de Richard Foote, fermier de West Windsor, N. Y., a été incendiée samedi vers minuit. Les voisins ont trouvé dans les ruines le cadavre de Foote à moitié calciné. Il portait plusieurs blessures à la tête et au corps. Madame Foote et John Furman sont arrêtés sous accusation de meurtre et d'incendie.

—Pendant que le train qui part de Chicago à minuit et qui circule sur le chemin de fer de Milwaukee et St-Paul était arrêté à la jonction Western Union, des voleurs sont entrés dans le char express et ont volé un montant d'environ \$100,000. Cet argent avait été expédié de l'Est pour être déposé dans les banques de Milwaukee.

Le Progrès de l'Est

SHERBROOKE, 20 NOV.

Bulletin du Jour

CANADA.

—Nos regrets de l'après le mort de M. Desmarais, père du député de Saint-Hyacinthe.
—On dit que les Dames du Bon Pasteur, de Québec, ont acheté l'hôpital de la marine, de cet endroit, au prix de \$50,000.
—Une dépêche de New-York annonce que O. E. Murphy a fait un compromis avec les new-yorkais qui voulaient le faire arrêter.
—Mme Fanny Cartwright, une actrice qui a résidé et devant à Ottawa, a été trouvée assassinée, il y a quelques jours à Chicago. Le meurtrier est resté inconnu jusqu'ici.
—Très forte tempête de vent et de pluie, mardi l'après-midi. Le vent soufflait avec une force terrible. On peut s'attendre à apprendre la nouvelle de nombreux accidents sur le fleuve et dans le golfe.
—Il y a environ une semaine un enfant de quatre ans, fils de M. William Dooley, un fermier de la Gatineau, a été mordu par un chien enragé. La victime est morte dans les convulsions les plus terribles. Le chien a été assassiné d'un coup de hache par le père du malheureux enfant.
—Le froid nous est arrivé et nous a pris par surprise. Il y a quelques jours à peine nous nous pensions en été, tant le soleil était chaud et brillant, mais la température a bien changé depuis deux jours: la pluie d'abord et ensuite un froid excessif. C'est la période de l'année la plus triste. Ce n'est pas l'hiver et ce n'est plus l'été, ni même l'automne. Heureusement que la neige va nous arriver avant longtemps si l'on en croit les pronostics. On va même jusqu'à dire que nous aurons un rude hiver et qu'il va tomber de la neige en quantité extraordinaire. La raison de cette prophétie, c'est que nous n'avons pas eu de pluie cet automne.

ÉTATS-UNIS.

—Deux cent vingt fermes étudiant présentement à Harvard.
—Toute la partie commerciale de la ville d'Edgarton, Mo., a été détruite par un incendie. Perte, \$50,000.
—La ville de St. Louis, Missouri, a été ravagée par un incendie qui a causé des dommages au montant de plusieurs millions. Une partie du quartier commercial a été détruit.
—Mlle E. George, femme d'un fermier de Hancock Hill, Indiana, vient de donner naissance à quatre filles. Les quatre jumeaux sont parfaitement constitués et en aussi bonne santé que possible.
—James Ellis et son épouse ont été trouvés morts dans leur maison à Troy, Ohio; ils avaient été asphyxiés par le gaz marin. Trois enfants étaient sans connaissance, mais on espère les ramener à la santé.
—La cité de New-York est en ce moment menacée d'une disette d'eau. La sécheresse prolongée a épuisé les réservoirs, et le niveau des cours d'eau ou ils s'alimentaient est tellement abaissé qu'il est impossible de les remplir.
—La dernière éclipse de lune a été une bonne aubaine pour quelques-uns. Ainsi on rapporte qu'un industriel de Boston, qui avait installé un télescope sur une place, a gagné une petite fortune à faire contempler l'éclipse aux passants.
—A Onaha, Nettie Birdler, soldat de l'Armée du Salut, a tué la capitaine Heltie Smith, du détachement des Salustistes d'Iowa. Après ce crime, Nettie s'est vidée le contenu d'un revolver dans la tête et est tombée morte sur sa victime. La jalousie a été le mobile du crime.
—A Plymouth, N. H., Frank C. Almy, le meurtrier de Christie Warren, de Hanover, a comparu devant le tribunal. Almy a plaidé coupable. Le procès se continue. Les médecins prétendent qu'Almy et Abbott, le forçat en rupture de ban, sont un seul et même personnage.

VIIEUX PAYS.

—On appréhende des troubles sérieux dans les districts miniers de France où plus de 33,000 mineurs sont en grève.
—La grippe décime Périgueux et les autres villes du département de la Dordogne, France. On a dû fermer le grand séminaire de cette dernière ville.
—Parmi les cadeaux offerts au Prince de Galles, à l'occasion du 50ème anniversaire de sa naissance, se trouvent 1,000 cigares fabriqués en Bavière. Ils ont coûté \$1.25 la pièce.
—On annonce la mort du cardinal Victor Félix Bernardin, archevêque de Sens. Il était né à Castres, département du Tarn, le 25 juin 1816. Il a été créé cardinal le 7 juin 1886.
—Le Standard de Londres, un des journaux conservateurs les plus en vue de la Grande Bretagne, vient de créer une sensation en se déclarant pour M. Gladstone dans sa politique irlandaise.
—Le budget de l'Empire Allemand pour 1892-93 démontre un déficit estimé à 169 millions de marks. Le gouvernement impérial se propose de faire un emprunt de 136 millions pour couvrir en partie ce déficit.
—Quarante pertes de vie, plusieurs centaines de blessés, trois villes détruites, toute une province ravagée, telle sont les résultats d'une trombe terrible qui s'est abattue sur la province de Santa Fe, dans la république Argentine.
—On mande de Paris que les négociations continuent entre le crédit Foncier et le gouvernement français au sujet de la formation d'une nouvelle compagnie du canal de Panama. Si le gouvernement refuse d'intervenir, cette grande entreprise est définitivement condamnée, étant donné le peu de temps dans lequel une nouvelle compagnie doit être établie ou la liquidation terminée.

—L'Harmonie de Sherbrooke commencera, le lundi 23 du courant, une série de concerts qui se continuera durant l'hiver, à l'hôtel de ville. L'admission n'est que de 15 cents. Allons-y en foule et encourageons notre fanfare canadienne. Donc n'oubliez pas le 23 du courant et en foule à l'hôtel de ville. On peut se procurer des billets en s'adressant aux membres de la fanfare.

CHOSSES ET AUTRES.

On est à instruire, à Paris, le procès de la femme Thomas, accusée d'avoir procuré l'avortement de cinquante-trois femmes. Cette misérable exerçait son criminel métier depuis vingt-cinq ans, et plusieurs de ses patientes sont mortes entre ses mains. Ce sont surtout les filles de boutiques, les domestiques et les femmes d'ouvriers qui s'adressaient à elle. Une foule immense assiste chaque jour aux séances de la cour d'assises, et l'indignation est telle que si la Thomas n'était pas bien gardée, la populace la mettrait en pièces.

Le correspondant du Standard, à Madoura, Indes, dit que les habitants de la contrée ont eu de nouveau recours à une de ces pratiques superstitieuses, barbares et cruelles qui ploient afin d'obtenir du ciel la pluie nécessaire aux récoltes.

La victime, qui s'était offerte d'elle-même, a eu la peau traversée par des crochets en fer; à ces crochets avaient été attachées des cordes, au moyen desquels l'homme a été hissé en l'air suspendu durant plus d'une heure, ses cris d'agonie étant considérés comme une offrande aux dieux irrités.

Une dépêche de Toronto parle d'une conférence, donnée en cette ville, par le Révérend Dr. Parson, sur les "sociétés secrètes." Le conférencier, ajoute la dépêche, a vigoureusement dénoncé ces organisations secrètes qui ne cessent de travailler à la ruine des œuvres chrétiennes dans la société. Il cite plusieurs exemples à l'appui de sa thèse.

La doctrine émise par le savant docteur de l'église protestante s'accorde avec celle de l'église catholique qui s'est toujours montrée l'adversaire intrinsèque des sociétés secrètes.

Le collège électoral qui aura à choisir le futur président des Etats-Unis devra comprendre au moins 250 membres.

Il va de soi que les démocrates, tout comme les républicains, comptent pour commander respectivement la majorité dans le prochain collège électoral.

Les gazettes démocratiques ont déjà dressé leurs calculs à cet effet. Elles affirment que leur parti est assez puissant pour faire élire 240 membres au collège électoral. De leur côté, les républicains se disent certains de 218 voix à la réunion des électeurs présidentiels.

Ces données ou plutôt ces espérances—qui sont incontestablement exagérées—indiquent néanmoins que la prochaine lutte présidentielle sera vivement contestée.

Bien peu de personnes, surtout parmi nous, ont une idée exacte de la valeur des grands journaux du Nouveau-Monde. Avec l'intention d'intéresser, nous allons donner une liste de la valeur des journaux de la grande métropole américaine. Le Times et la Tribune valent chacun \$2,500,000. Outre cela, ils ont chacun une bâtisse de grande valeur, leur rapportant autant que les profits de leurs journaux. M. Dana paye pour le Sun, voilà trois ans, \$5,000,000. C'était lorsque ce journal n'avait que 6 pages, à peine relevé du contre-coup de 1884 et lors qu'on faisait des agrandissements pour le certain que M. Dana ne donnera pas le Sun, lorsque la bâtisse de 32 étages qu'il a fait élever sera terminée, pour \$10,000,000. M. Bennett évalue son journal, le Herald, à \$10,000,000, et M. Pulitzer ne voudrait pas non plus prendre moins pour le World. A part ces journaux, il y a six feuilles du matin valant plus de \$35,000,000. On peut donc dire que tous les journaux de New-York valent \$60,000,000.

Mauvaises chaussures, mauvais marcheur. Après avoir formulé est aphorisme, un journal scientifique donne les renseignements que voici sur une invention destinée à nous faciliter la marche en améliorant notre chaussure:

"On peut se demander quelquefois si l'on a bien tout fait pour nous donner des chaussures favorables à une bonne marche. Le docteur Collin, médecin major au 33ème régiment d'infanterie, vient de proposer une innovation, et mieux, de l'expérimenter. M. Collin préconise l'usage d'un talon en caoutchouc. Pourquoi?... Pour récupérer une partie de la force

vive perdue par la progression pendant le heurt du pied sur le sol.

Le caoutchouc, d'abord comprimé en se détenant, aiderait le soulèvement du pied, du talon à la pointe. Bref la suspension plus douce de nos organes par le talon élastique contre la trépidation de la marche pourrait être comparée à celle dont bénéficie le vélocipédiste quand ont manie les roues de la machine d'une couronne de caoutchouc."

L'HABITANT Y GREVE.

M. Laurier, dans son discours au banquet de Boston, a fait savoir aux Américains que le parti libéral au Canada avait inscrit sur son programme la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis, politique qui doit prévaloir avant peu, soit, en par le parti libéral arrivant au pouvoir, soit, en par les conservateurs étant forcés de l'adopter. Il aurait pu ajouter que le sentiment quasi unanime de la population, et surtout de la population rurale est aujourd'hui en faveur d'un changement. En effet, l'hon. M. Abbott fait bien, s'il veut rester au pouvoir, de plier un peu devant les exigences des coteries de son parti, car s'il devait y avoir des élections générales, sur les nouvelles listes électorales, surtout, son gouvernement serait battu à plate couture, et ce sur la question de nos relations commerciales avec les Etats-Unis, indépendamment des pertes qu'il a pu subir par suite des scandales de la dernière session. La protection a fait son temps. C'est une panacée usée dont l'efficacité est généralement aujourd'hui reconnue, et qui ne s'est jusqu'ici maintenue qu'à force de réclame et de grosse caisse. La protection a failli à toutes les promesses que l'on avait fait en son nom, et les chiffres du dernier recensement, en montrant brutalement les désastreux résultats, ont achevé de déchirer le voile et mis à nu les plaies béantes qu'elle a causées, à la prospérité de notre jeune pays. C'est pendant la dernière décennie qu'on lui a accordé le plus de latitude, et c'est durant ce temps qu'elle aurait dû accomplir les merveilles promises, si elle avait eu à la faire jamais, et cependant cette décennie de protection à outrance, la population est restée stationnaire, l'immigration a été nulle ou à peu près et des milliers de nos gens ont traversé les lignes pour ne plus revenir, et ce, malgré les millions dépensés dans les chemins de fer et les travaux publics, et semés à pleins mains pour ouvrir et peupler les provinces de l'Ouest. Si le parti conservateur n'avait pas eu à son service, à la dernière élection, le prestige de Sir John McDonald, et si le vieux renard n'avait pas fait miroiter aux yeux du cultivateur la possibilité d'une réciprocité prochaine, pour les produits naturels, le parti libéral bellerait le pays d'un bout à l'autre et reportait une victoire complète. Un grand nombre d'électeurs se sont aussi laissés prendre aux cris de loyauté et de trahison et ont cru sérieusement qu'il y avait danger pour l'annexion, mais ce truc est usé, lui aussi, et la protection peut compter qu'elle a eu sa dernière chance. Les déclarations franches et patriotiques de l'hon. M. Laurier, faites sur le territoire américain, en plein cœur de la république, en présence de quelques-uns de ses hommes d'état distingués, ont fait justice pour toujours de cette accusation ridicule de déloyauté et de trahison, jetée à la face du parti libéral, en temps d'élection, pour faire gober aux imbéciles qui ne connaissent pas mieux. Nous avons à notre porte un marché de soixante millions d'hommes, pour placer le surplus de notre production; une ligne imaginaire sépare le Canada des Etats-Unis; nos rivières prennent leur source sur leur territoire; nos routes conduisent à leurs chemins; nos lacs ont une rive chez eux et l'autre ici; ils ont besoin de ce que nous pouvons leur procurer; nous consommons ce qu'ils produisent et cependant, avec tout cela, il nous est interdit de commercer avec eux, il leur est défendu de faire des affaires avec nous. Nous cherchons plutôt à trafiquer avec les Indes Occidentales, nous forçons la nature pour chercher à ouvrir des débouchés pour nos produits dans des pays lointains, par delà des mers immenses. C'est une anomalie monstrueuse, dont souffre énormément les cultivateurs, qui les force à laisser leurs terres grevées d'hypothèques et

à s'annexer un par un à la république voisine, en traversant les lignes pour s'empêcher de mourir de faim. Comme nous le disait encore hier, un brave cultivateur des environs de Richmond, partant comme tant d'autres pour les Etats-Unis, qui n'avait pu trouver que vingt-huit piastres pour un cheval de quatre-vingts: "M. Laurier a raison de parler comme il l'a fait à Boston; la protection c'est peut-être profitable à quelqu'un, pour ce que j'en connais; mais, une chose bien certaine, c'est que l'habitant y creève."

M. LAURIER A BOSTON

Le banquet Laurier a été l'un des plus grands qui aient jamais été donnés à Boston. Plus de 600 convives venus de toutes les parties de la Nouvelle-Angleterre, y ont pris part. La salle du banquet, à l'hôtel Vendôme, était superbement décorée.

M. A. Lalonde et le Dr Le Marché ont présenté une adresse en français. L'honorable P. A. Collins a souhaité la bienvenue aux invités, au nom des Etats-Unis, dans un discours où il a parlé des découvertes faites par les Français, au temps passé. Le gouverneur Russell, répondant au toast porté au Massachusetts, a fait un éloge très chaleureux de M. Laurier et lui a souhaité la bienvenue parmi eux, non pas seulement au nom des Canadiens-français, mais au nom de toute la république. M. Russell a exprimé son désir de voir s'établir bientôt entre le Canada et les Etats-Unis des relations plus étroites et plus intimes.

En l'absence du maire de Boston, le maire suppléant a souhaité la bienvenue à ses hôtes au nom de la ville.

M. Laurier a prononcé un discours qui comptera parmi ses meilleurs, et qui fait honneur aux Canadiens-français. Le discours de M. Laurier a duré une heure et a soulevé beaucoup d'enthousiasme. Il était très en verve, et les hommes éminents qui l'entouraient l'ont chaleureusement félicité. Ce banquet aura des résultats importants pour l'influence de notre race aux Etats-Unis et pour le Canada.

NOTES POLITIQUES.

—Le Globe est d'opinion que M. Chapleau est sur le point de sortir du cabinet fédéral.

—Une dépêche adressée au Globe dit que la dissolution de la Législature du Manitoba est imminente.

—Il paraît certain maintenant que M. John Sharples sera le candidat du gouvernement à Québec-Ouest. M. Dobell s'y efface, dit-on, en sa faveur.

—On croit que lord Aberdeen sera notre prochain gouverneur-général. C'est un homme supérieur qui a su se rendre populaire en Irlande, ce qui n'est pas peu dire.

—La Tribune de Winnipeg annonce, officiellement cette fois, que le gouvernement de Manitoba a décidé d'en appeler au Conseil privé du jugement de la Cour Suprême sur la loi des écoles du Manitoba.

—Le Messenger nous apprend que quelques citoyens de Lewiston ont l'intention d'inviter le premier ministre de la province de Québec, M. Honoré Mercier, à aller faire une visite au Maine, dans le courant de l'hiver.

—Des renseignements reçus de Montréal nous apprennent que les importateurs de cette ville se proposent de signer une requête au gouverneur-général, pour demander la nomination d'une Commission royale, pour s'enquérir des vols et des brigandages du département des douanes.

—Il paraît maintenant certain qu'aucune action ne sera prise par Son Honneur le lieutenant-gouverneur, relativement à l'affaire de la Baie des Chaleurs, et qu'il attendra le rapport de la Commission royale que les honorables juges Jetté, Baby et Davidson travaillent activement à préparer.

—Quelques journaux, notamment le Herald de Montréal, ont annoncé qu'un nouveau conflit venait d'éclater entre M. Chapleau et M. Abbott.

—Il n'en faut rien croire, dit le reporter de la Presse qui a interrogé un ministre; MM. Abbott et Chapleau sont aujourd'hui comme les deux doigts de la main.

—A Québec, les relations entre Son Honneur le lieutenant-gouverneur Angers et ses ministres deviennent de jour en jour plus tendues.

Les banques ont reçu instructions, paraît-il, de ne plus accepter les chèques signés par les comptables des différents ministres publics à moins qu'ils ne soient contre-signés par M. Angers lui-même.

—Un conservateur qui est généralement bien renseigné sur les affaires du parti conservateur est d'avis qu'Abbott deviendra ministre des chemins de fer, que M. Chapleau restera au secrétariat d'Etat jusqu'à ce que M. Carling soit nommé lieutenant-gouverneur d'Ontario, qu'alors il aura le département d'agriculture, et que M. Dewdney sera nommé lieutenant-gouverneur de la Colombie Anglaise.

—J. R. Arnoldi, ingénieur en chef du département des Travaux publics, a été enfin arrêté sur l'accusation de conspiration pour frauder le gouvernement. Il a été admis à caution, le séquestre Glenow cautionnant pour lui. Le principal charge contre Arnoldi comporte qu'il a conspiré avec Wilson et autres pour obtenir de l'argent au moyen de comptes falsifiés certifiés par lui-même. Il est accusé d'avoir obtenu plus de six mille piastres de cette manière.

—On a commencé à sévir samedi contre les employés civils d'Ottawa trouvés coupables de contrevention à l'acte du service civil, en ne faisant payer un salaire supplémentaire.

Ces employés, qui sont au nombre de soixante, n'ont reçu que la moitié de leur salaire pour le dernier mois. Il en sera de même pour le mois prochain. On leur coupera les vivres jusqu'à ce que le gouvernement soit remboursé des sommes qu'on lui a soustraites illégalement.

—L'entrée de M. Meredith dans le cabinet Abbott est décidée.

Les politiciens d'Ontario tiennent M. Meredith en grand estime, et il sera dans cette province d'un grand secours à M. Abbott, car il est homme habile et doué d'une grande énergie de caractère.

La position prise par M. Meredith sur la question des écoles séparées dans Ontario, l'ont rendu antipathique aux catholiques du Dominion, mais son acceptation d'un portefeuille à Ottawa prouve qu'il a modifié ses opinions dans le sens des idées de Sir John Thompson ou que l'élément orangiste est plus fort que le ministre de la Justice.

NOTES LOCALES.

Vendredi

—Une lettre lue au conseil, lundi dernier, annonce que le comité des chemins de fer du conseil privé a ordonné la construction d'un nouveau viaduc sur la rue Galt.

—L'assemblée annuelle du club de raquettes de Sherbrooke, les officiels suivants ont été élus: M. H. McFarlane, Président, M. W. W. Lougee, secrétaire, et M. W. F. Loomis, capitaine.

—M. T. B. Terrill, refusant de signer le procès-verbal de l'ouverture d'une nouvelle rue conduisant du chemin Terrill au parc Victoria, le conseil a décidé à sa dernière séance de faire servir un protêt à ce monsieur.

—Notre député, M. Ives, qui a vu son action pour libelle, contre le Waterloo Advertiser, déboutée dans ce district, sur exception déclinatoire, s'est, dit-on, repris, et a institué, cette fois, son action dans le district de Bedford.

—Le cours régulier des travaux au club Cartier commencera le dimanche, 22 novembre courant, à 7 1/2 hrs. P. M. Cette séance aura lieu dans la salle de lecture du Pionnier. M. le Docteur McDonald fera une conférence sur "l'étude de la nature" et ses avantages pratiques. Tous nos concitoyens sont invités, sans distinction.

—En vue des accidents qui arrivent fréquemment, les autorités du Grand Tronc ont décidé d'arrêter désormais toute personne trouvée sur la propriété de la compagnie. Les constables de la compagnie ont reçu ordre en conséquence d'arrêter quiconque sera rencontré marchant sur la voie et qui ne sera pas un employé de la compagnie.

—La nouvelle que nous avons donnée, l'autre jour, comportant que l'American House avait changé de propriétaire était, paraît-il, prématurée; il y a en effet eu des pourparlers à ce sujet, mais rien de définitif n'a été conclu, et M. P. H. Renaud est encore en possession prêt à recevoir ses clients, comme il le passé, et à les servir comme il sait le faire.

—Vendredi matin, en Cour Supérieure, M. J. Leonard a présenté de la part de M. Simoneau, de Compton, une requête pour certiorari, pour passer le jugement rendu par le Magistrat de District, annulant la licence pour vente de liqueurs délivrée à M. Simoneau, par l'inspecteur des mines. Il s'agit de savoir si les pouvoirs conférés à l'inspecteur des mines prime le privilège de prohibition accordé aux municipalités.

—A la séance du mois de décembre, le conseil procédera au scrutin à décider quels seront les deux conseillers élus en vertu de la nouvelle charte, qui sortira de charge cette année. Les conseillers qui devront s'en rapporter au sort sont: MM. Wood, McManamy, Dupuy et Fortier. M. Bélanger avait aussi été élu en même temps qu'eux, mais on sait qu'un jugement de la Cour l'a déclaré élu en remplacement d'un conseiller sortant, l'exemptant ainsi du tirage au sort.

—Les huissiers de la ville sont en grève: ils étaient en nombre, ce matin, à la Cour, pour s'opposer à la nomination d'un nouvel huissier. Ils prétendent qu'ils sont assez nombreux pour suffire à la besogne et que l'addition d'un nouveau concurrent ne servirait qu'à réduire leurs émoluments déjà trop minces. Il y a du vrai dans leurs prétentions, et il faut avouer que le métier d'huissier est ardu et que les fortunes qu'on y fait ne sont pas colossales; mais les avocats fran-

çais se plaignent que, sur les trois huissiers de notre nationalité nommés pour la ville, l'un s'occupe d'autres choses et ne pratique qu'à bon plaisir, et que l'autre est retenu au bureau du shérif pour la plus grande partie de la journée, c'est pourquoi ils en veulent un nouveau. La requête de M. Payment, le nouveau candidat, est devant le juge, et en attendant les huissiers s'agitent et lui font de l'opposition.

—L'hon. sénateur Guèvremont, M. C. N. Amstrong et plusieurs autres intéressés dans les affaires du chemin de fer Montréal et Sorel se sont réunis au palais de justice, à Montréal. Deux ou trois jours, ces messieurs font des efforts pour obtenir qu'un juge reçoive une application qu'ils veulent faire contre M. Grundy, de Sherbrooke, le séquestre qui a présenté le chemin de fer entre les mains. Ils veulent demander au tribunal de forcer le séquestre à exploiter le chemin, ou de nommer un autre séquestre qui se charge de l'exploitation.

—M. P. LaFerre, inspecteur de la compagnie d'Assurance Equitable, était en notre ville, ces jours derniers. Il s'est occupé du règlement de la réclamation de M. F. P. Buck, dont la police de 20 ans était expirée, et d'autres affaires concernant cette compagnie. Voir dans une autre colonne la lettre de M. Buck au sujet de sa réclamation. M. A. C. Miquelon, qui est avantageusement connu de nos concitoyens, est l'agent local de la Equitable. Avis à ceux qui désirent prendre une police d'assurance dans une compagnie des plus recommandables.

COMMUNICATION.

Lennoxville, 16 nov. 1891.

A M. l'éditeur du Progrès de l'Est: Je remercie cordialement tous ceux qui ont assisté aux funérailles de ma fille et à la messe de requiem chantée pour le repos de son âme, ainsi que ceux qui faisaient partie du chœur, et plus particulièrement Mme Charles Beaudoin. Que les bons amis de Montréal et de Sherbrooke qui ont envoyé des fleurs, à cette occasion, veuillent bien accepter mes sincères remerciements.

M. L. CONNOLLY.

CHANGEMENT D'ADRESSE.

Les abonnés qui veulent faire changer leur adresse doivent toujours nous donner leur ancienne adresse en même temps que la nouvelle. C'est un point très important auquel on ne songe pas souvent. Il est impossible que l'administrateur d'un journal apprenne la liste de ses abonnés par cœur. Il est donc fort embarrassé lorsqu'il reçoit une carte postale ainsi conçue: "Comme vous voyez, je suis maintenant à St.—Veuillez m'y adresser mon journal." Il lui faut parcourir toute la liste de ses abonnés pour pouvoir faire le changement demandé. C'est un long travail qu'on a pu si facilement lui épargner en donnant l'ancienne adresse.

NOTES COMMERCIALES.

—Avez-vous besoin d'un bon habillement à bas prix, allez à l'Empire Clothing Store, No. 99 rue Wellington.

—Un magasin qui a pour enseigne une grosse boule colorée, la foule se porte de ce temps-ci, vu que c'est un mois pendant lequel on y vend la chaussure à une réduction de 2 à 20 pour cent, avant que n'est pas offert ailleurs. Lorsque l'on peut économiser sur la chaussure tout en ayant d'aussi bonne qualité, il ne faut pas négliger de le faire, car pour une famille, surtout où il y a beaucoup d'enfants, c'est une occasion de grandes dépenses. Allez donc chez J. Levinson.

—M. A. Levinson, 99 rue Wellington, tient le plus grand assortiment de chaussures de Sherbrooke, et les offre en vente à des prix extraordinairement bas.

—Il arrive tous les jours des gens vont de magasin en magasin, inspectent les marchandises, s'informent des prix, dans le but de se procurer les meilleurs habillements, au meilleur marché, cependant tous ceux qui s'arrêtent chez J. Levinson, à l'enseigne de la Grosse-boule colorée, ne vont pas plus loin, parce qu'ils constatent de suite, qu'on y fait de leurs achats, ils épargnent un trois, quatre et cinq piastres sur un habillement.

—Maintenant c'est le moment de faire votre approvisionnement, attendu que J. L. Vineberg du magasin "Eastern Townships House" vient de commencer une vente en liquidation d'habillements pour hommes, jeunes gens et garçons, de bottes et souliers, ceases et valises aux prix les plus bas. No 75 rue Wellington.

—Si vous avez besoin d'une bonne voiture, n'oubliez point le vieil établissement, si bien connu, de M. P. Biron, quartier-est.—D'autres font plus de tapage dans les annonces peut être, mais M. Biron s'en rapporte à la qualité de son ouvrage. Lorsqu'on achète de lui, on ne saurait manquer de posséder bien haut qu'on a pour son argent, et c'est ce qui maintient la réputation de sa boutique.

—Vient d'être reçu à l'Empire Clothing Store, un lot considérable d'habillements pour enfants; pas de meilleur choix dans les Cantons de l'Est.

Pianos et Orgues.

GRANDE REDUCTION. Nous recommandons aux personnes qui se proposent de faire l'acquisition d'un piano ou d'un orgue, de profiter de la grande vente à bon marché que fait de ce temps-ci M. L. E. N. Pratte, au No 1683 rue Notre-Dame, Montréal. M. Pratte, dont le magasin a été incendié récemment, offre en vente les pianos et les orgues qui étaient dans le magasin lors de l'incendie, mais qui n'ont souffert aucun dommage; les instruments endommagés ont été vendus à l'enca. Ces instruments, en parfait ordre, seront vendus à grand réduction pour comptant ou à court délai et les personnes qui peuvent acheter dans ces conditions ne devraient pas manquer cette occasion exceptionnelle de se procurer un instrument neuf et de qualité supérieure au prix d'un instrument inférieur. M. Pratte a aussi reçu un stock de nouveaux instruments qui vend à bon marché aux conditions ordinaires.

Maladies du Foie
Vous pouvez toujours vous assurer
quand votre foie n'est pas en ordre, on
quand vous êtes dans ce que vous appelez
un état bilieux, en constatant les symp-
tômes suivants: Douleur dans le côté et
le dos, vertiges, maux de tête, jaunisse,
mauvaise bouche le matin, teint jaunâtre,
selles lâches et diarrhée, tendance au
diabète blanc, affaiblissement. Il est recom-
pé par tous les médecins et par nombre
d'autres personnes qui connaissent leurs
effets que les pilules de racines sauvages
du Dr Morse sont un remède efficace et
certain contre toute affection bilieuse.
(Les pilules sont vendues par tous les
droguistes.)

Nouvelles des Cantons de l'Est.

Standend.
La Cour Suprême a jugé la cause de
Elietzer au Standend, accordant l'appel
interjeté au jugement du tribunal infé-
rieur sur les objections préliminaires. C'est
pratiquement le renvoi de la pétition, et M.
Rider va garder son mandat.

Lac Noir
— Ces jours derniers, deux jeunes gens,
nommés Bourdard, âgés de 16 ans, et Lan-
glois, âgé de 17 ans, de la paroisse de Saint-
Jean-Baptiste, le second de Saint-Jean-Chris-
tiane, se sont vus accidentellement dans
le lac Noir, à cinq milles de Thetford.

Acton Vale
— Vers 11 heures, mardi dans la nuit, une
grande apparition à M. N. H. Dubois, fut
découverte par le feu. On ne connaît pas l'ori-
gin de l'incendie. Cette grande mesu-
rant 100 pieds sur 40, était surmontée de
trois couples, et couverte en ferblanc; c'é-
tait une des plus belles granges qu'il y eût
dans nos campagnes, de près ou de loin.
Elle était remplie de foin. Le tout a été
détruit. Pas d'assurance.

Capleton
— C'est bien samedi, le 28 courant que
nous aurons la grande soirée dramatique et
musicale, organisée au profit de l'église,
sous la direction de M. le curé Seguin. Le
programme est attrayant, et l'on s'attend
qu'il y aura foule. Nous aurons le plaisir
d'entendre Madame Beaudoin, Madame
Dumont, Mlle. Doherty. Le cercle dra-
matique de Sherbrooke fera sa part et l'im-
mense L. Malheur sera là, assisté des MM.
Hopkins et P. Houllahan. L'admission
n'est que de 25 cents, et la soirée com-
mencera à 7 1/2 heures P. M.

Cookshire
— La nouvelle gare Union sera terminée
dans quelques semaines, et les accommoda-
tions qu'elle comporte livrées aux voyageurs.
— M. L. J. D. Gauthier, le président de
la compagnie de Machineries de Cookshire,
a failli devenir la victime d'un accident ven-
dredi dernier. Il était sur le toit de la fa-
brique à surveiller la pose d'un caisson de
cheminée, lorsqu'il glissa et tomba tête pre-
mière à bas de l'échelle, à une hauteur de
18 pieds; heureusement qu'il tomba sur un
tas de sable et en fut quitte pour une ble-
sure à la main et au poignet.
— M. R. H. Pope, M. P. s'est rendu au-
près de l'Hon. M. Bowell, ministre des
Domaines, à la tête d'une députation de He-
rford, priant le ministre de ne pas dépla-
cer l'entrepôt de douane de Hall Stream,
sur le Main Central, et lui présentant en
même temps une requête largement signée,
dans ce sens. Le ministre a acquiescé aux
desirs de la députation et a déclaré qu'il n'y
aurait pas de changement.

Thetford Mines
— M. Johnson emploie plusieurs ouvriers
à construire une chaussée sur la Rivière
Thetford pour faire fonctionner ses machi-
nes par l'électricité.
— La fièvre typhoïde cause de grands ra-
vages dans les environs du Lac Noir.
— La ligne de téléphone locale et celle qui
doit relier Thetford et Lac Noir seront prêt-
es dans quinze jours.
— Il y a quelques jours, M. Pierre Gré-
goire s'est fait écraser deux doigts de la
main gauche, dans une des machineries de
sa manufacture de portes et charnières. M.
Grégoire a subi l'amputation partielle.
— Toutes les compagnies de mines à l'ex-
ception de la Ball Co. et Thetford Co., ont
suspendu leurs travaux. On avait cru d'abord
que cette suspension amènerait beau-
coup de misère. Mais le fait de grands chan-
giers de bois de chauffage dans les envi-
rons, ce qui procurera beaucoup d'ouvrage
aux mineurs.

St. Jean
— Une demande sera faite dans un mois
au gouverneur-général en conseil, à l'effet
d'obtenir des lettres patentes constitu-
ant en corporation une compagnie qui se pro-
pose d'établir à St. Jean d'Herville, une ma-
nufacture de soie. Le nom proposé de la
compagnie sera: "La Compagnie de Soie
Corticelle." L'objet pour lequel une charte
est demandée est de fabriquer et vendre
comme manufacturiers et marchands en gé-
néral, et surtout fabriquer et vendre du fil
de soie, des maillets de soie et de la soie
torse et autres matières, et toutes autres
choses faites de fibre de soie crue et crues
mâchées, et aussi d'acheter des laines,
disposer de brevets et de droits de brevet,
et les exploiter, et de louer et posséder et
vendre des terrains selon que les affaires de
la compagnie l'exigeront; les opérations de
la dite compagnie seront faites par toute la
Puissance du Canada. Le principal siège
d'affaires de la ville de St. Jean. Le mon-
tant projeté du capital actions est de soix-
ante mille piastres. Le nombre des actions
est de six cents, et le montant de chaque
action est de cent piastres.

Drummondville
— Il est question d'établir une fonderie à
Drummondville. Une demande sera faite
à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur de
la province de Québec, pour obtenir des let-
tres patentes octroyant une charte à la com-
pagnie qui se propose d'établir cette fon-
derie. Le nom proposé de la compagnie sera
"La Fonderie de Drummondville." L'ob-
jet pour lequel l'incorporation est deman-
dée est d'exercer l'industrie de la manufac-
ture et du commerce de toutes espèces
d'objets, de machineries, objets de fabrica-
tion, de fonderie, qui peuvent se faire en fer,
fonte, cuivre, bois ou toutes autres matières
qu'elle jugera à propos d'employer. La
compagnie fera des affaires dans toute la
Puissance du Canada et le principal endroit
de ses opérations dans la province de Qué-
bec sera dans la ville de Drummondville.
Le montant proposé du fond social sera de
\$24,000. Le nombre d'actions sera de 240,
et le montant en sera de \$100 chacune.
Les noms des membres de la nouvelle com-
pagnie sont MM. Joseph Auguste Bousquet,
négoçant, Charles Bousquet, commis,
David Hébert, marchand, Adelpard J. Du-
bec, marchand, et Joseph Emiro Girard,
notaire et député d'Arthabaska à la Législa-
ture de Québec, tous de la ville de Drum-
mondville.

429. Presses, cartes de visite, re-
quêtes, adresses, cartes de mariage, et
vous serez satisfait de son travail.

Le Champion du Cricket
Le célèbre corps australien de joueurs
de cricket dont Mr. David Scott est
un des champions bien connus, est pro-
téger contre les accidents sur le terrain.
M. Scott écrit "les effets de l'huile Saint
Jacob sont magiques. Je l'ai employée
pour le pansement d'une plaie très grave
à la jambe. Le soulagement a été ex-
traordinaire." Les membres de tous les
clubs athlétiques.

A vous Mesdames.
Si une femme veut engraisser vite, se guérir
de la maigreur, continuer à son sexe, jouir
d'une bonne santé et avoir de beaux en-
fants, elle n'a qu'à acheter une bouteille de
"Regulator of the Female" du Dr. J. Lar-
rière. C'est le "Tonic" des nerfs par excel-
lence, le Stimulant sans égal qui donne la sa-
lute, et chasse les voiles sombres de la mélancolie.
Une cuillerée à soupe de "Regulator" pré-
paré avec chaque repas relève les forces, ar-
rête toute douleur, donne l'appétit et facilite la di-
gestion. En envoyant 25 cents en timbres-poste
pour un "Feminae Regulator" du Dr. J.
Larrière (le meilleur remède pour les fem-
mes), vous aurez tous les renseignements et
certificats concernant ce merveilleux remède.
Pour les renseignements, écrivez au propriétaire,
Dr. J. Larrière, 135, rue St. Jacques, Montréal.
MM. EVANS & Sons, Montréal, P. Q., sont
les Agents généraux pour le Canada, pour
fournir mes remèdes aux pharmaciens et mar-
chands. A vendre partout.

AVIS AUX MÈRES—Etes-vous troublée
par la nuit et le jour, souffrant et criant par
suite des douleurs des dents qui commencent à
percer? Si oui, envoyez chercher sans délai une
bouteille du Sirop de Madame Winslow. "Mrs
Winslow Soothing Syrup," pour la dentition
des enfants, sa valeur est inestimable. Il sou-
lagera le pauvre petit malade immédiatement.
Écrivez-voilà, mères; n'ayez pas d'erreur à propos de ce
sirop. Il guérit la Dysenterie et la Diarrhée,
il soulage et les intestins, guérit les vers,
adoucit les gencives, réduit l'inflammation et
donne de la force et de l'énergie à tout le sys-
tème. Le Sirop de Madame Winslow pour la
dentition des enfants est agréablement goûté et
est des nourrices les plus vieux et les plus habi-
lées des Etats-Unis, et est en vente par tous les
pharmaciens de monde. Prix: Vingt Cinq
cents la bouteille. Demandez le Sirop de Ma-
dame Winslow et n'en prenez pas d'autre.

DÉCÈS.
— Le 14 du courant, à Sherbrooke, route Be-
vedère, à l'âge de 84 ans, Amelia, seconde fille
de M. Joseph Bédard. Nos condoléances à la
famille.

AVIS PUBLIC.
AVIS PUBLIC est par le présent donné que
le recensement No. 128 concernant un lot de
\$25,000 à la "Jencks Machine Company" a
été approuvé par les électeurs de la cité de
Sherbrooke, le 13 septembre 1891, et par Son
Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le 10 no-
vembre 1891.
WM. GRIFFITH,
Sec. Trésorier,
Sherbrooke, 19 novembre 1891.

AVIS.
AVIS PUBLIC est par le présent donné que
le recensement No. 128 concernant un lot de
\$25,000 à la "Jencks Machine Company" a
été approuvé par les électeurs de la cité de
Sherbrooke, le 13 septembre 1891, et par Son
Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le 10 no-
vembre 1891.
WM. GRIFFITH,
Sec. Trésorier,
Sherbrooke, 19 novembre 1891.

PROVINCE DE QUÉBEC.
Municipalité de la Cité
de Sherbrooke.

REGLEMENT No. 135.
A une session générale du Conseil Municipal
de la Cité de Sherbrooke, tenue à l'Hôtel de
Ville, dans la dite Cité de Sherbrooke, le sei-
zième jour de novembre, en l'année mil huit
cent quatre-vingt-onze, conformément aux dis-
positions de l'Acte d'incorporation, 39 Vict.,
Chap. 24 et de ses amendements à la quelle
session étaient présents: le Maire Israel Wood,
les conseillers J. A. Chénoué, Wm. Murray,
D. McManis, L. C. Belanger, Louis Dupuy,
F. Fortier, H. A. Gagnon et Mathew Read, for-
mant un quorum, sous la présidence d'Israel
Wood, maire.

Il est ordonné et résolu par Règlement du
Conseil comme suit:
ATTENDU que des interruptions graves
arrivent et peuvent arriver dans le ser-
vice d'alarme électrique du feu et de la police de
la dite Cité de Sherbrooke, et que les opérations
des fils de ces compagnies et personnes doivent
être placés, en tout endroit, à un moins trois
pieds au-dessous des fils du service d'alarme
du feu et de la police.
30 La direction, la hauteur et l'emplace-
ment des poteaux et des fils de toutes les com-
pagnies et personnes pourront être déterminés et
régulés par le dit officier qui sera nommé par le
conseil, de manière à prévenir toute interrup-
tion du service d'alarme du feu et de la police,
et pour empêcher l'obstruction et l'accès aux
fils de la cité; mais aucun fil ne sera placé
moins de vingt pieds au-dessus de la surface
de la rue ou du trottoir.
40 Il sera du devoir du dit officier de voir à
ce que tous les poteaux soient suffisamment
étayés et tous les fils solidement fixés, et spé-
cialement que tous les fils soient placés de ma-
nière à prévenir tout contact entre les fils de la
compagnie et ceux de la police, pour
éviter tout danger, et que les fils de la dite
compagnie soient placés de manière à ne pas
être placés au-dessus des fils de la dite com-
pagnie et de la police.
50 Tous les poteaux plantés dans les rues et
les places publiques de la dite Cité de Sherbrooke
doivent être placés de manière à ne pas être
obstrués par les fils de la dite compagnie.
60 Tout poteau ou fil qui ne sera pas fait tel
qu'il est prescrit par ce règlement ou les instruc-
tions du dit officier dans les dix jours après
reception d'un avis écrit, sera enlevé des rues ou
des places publiques de la dite Cité.
70 Si l'officier du dit officier de faire en-
lever tout poteau ou fil placé dans, an-
dessus ou à travers les rues et places publiques
sans autorisation ou permission.
80 Par tout le passage de tels fils diffé-
rents nécessaires à occuper les rues de
la dite Cité, le dit officier a le droit de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie et de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la dite Cité, et de faire enlever les fils de
la dite compagnie ou de la police, et de faire
planter de nouveaux poteaux et de faire en-
lever les poteaux existants de la dite Cité, et
de faire enlever les fils de la dite compagnie
ou de la police, et de faire planter de nouveaux
poteaux et de faire enlever les poteaux existants
de la

ETIENNE LE MANCHOT

V.—ANTOINE. (Suite.)

—Ma tante, c'est que j'ai bien faim ! balbutia-t-elle.

—Quand on ne veut point travailler on ne mérite point de manger, répliqua durement dame Rose. Vous vous passerez de souper. Motnez dans votre chambre ; accompagnez la, Thérèse ; vous l'enfermerez.

Thérèse se leva avec une joie mal dissimulée et suivit Ursule.

La jeune fille semblait en proie à une agitation profonde et à une lutte douloureuse avec elle-même. A la fin, la honte fut vaincue, et une voix tremblante et basse dit à Thérèse :

—Un peu de pain, par pitié, Thérèse ; j'ai bien faim.

Il y avait tant de souffrance dans cette prière, que le cœur sans pitié de la vieille servante s'émut de compassion pour la première fois de sa vie.

—Je vous apporterai à souper quand votre tante sera couchée, dit-elle.

Ursule prit la main de Thérèse et la serra dans les siennes ! Oui, Ursule serra la main de sa persécutrice ! Dame Rose l'avait réduite à ce degré de malheur et d'accablement.

Ursule était enfermée dans sa chambre depuis une demi-heure environ, quand un bruit de chevaux se fit entendre sous les fenêtres de la maison. On entendit le cavalier mettre pied à terre, monter les degrés du perron et agiter le marteau de la porte. Thérèse alla ouvrir, et deux gros baisers retentirent aussitôt sur ses vieilles joues.

—Madame ! s'écria-t-elle ; madame quel bonheur ! c'est monsieur Antoine qui revient.

Dame Rose accourut et se jeta dans les bras de son fils. Son fils la serra longtemps contre sa poitrine. Après ce premier moment donné à sa mère et aux émotions du retour, Antoine entra dans le parloir.

Alors la joie qui épanouissait son front se rembrunit, et des larmes brillèrent dans ses yeux.

—Mon père ! mon pauvre père, dit-il. Puis portant les yeux autour de lui :

—Mais il manque quelqu'un ici, ajouta-t-il. On donc se trouve ma cousine Ursule ! Elle doit avoir dix-sept ans, depuis trois années que je l'ai vue, et si elle a tenu ce qu'elle promettait elle ne saurait manquer d'être jolie.

—Ursule est jolie, répliqua dame Rose. Par malheur, son caractère n'est guère en rapport avec sa beauté ; sans le respect que je porte à la mémoire de votre père, j'aurais déjà chassé de chez moi cette mauvaise créature. Pour ne pas en venir à cette extrémité, j'ai sans cesse besoin de me rappeler la tendresse que mon mari portait à celle qui le méritait si peu.

—Je savais Ursule maladroite, mais je ne la soupçonnais point méchante. —Sa maladresse a tué votre père, interrompit dame Rose, qui raconta avec toute la perfidie dont elle était capable la mort de maître Nicolas, causée, dit-elle, par un bain de pieds brûlant qu'avait préparé Ursule.

Antoine soupira.

—Je suis fâché d'être revenu dans cette maison, j'aimais ma cousine, et voilà qui détruit à jamais l'affection que je lui avais vouée. Je repartirai demain sans la voir.

—Demain ! reprit dame Rose ; demain ! N'êtes-vous venu dans cette maison que pour une étrangère ?

—J'aimais Ursule, lui l'avoue ; mon père m'avait parlé souvent de son dessein d'en faire ma femme, et la réalisation de ce projet était le plus doux de mes rêves. Plus d'une fois il m'avait fait regretter de tenir l'épée, et de porter le titre de cornette d'une compagnie de cavalerie. Maintenant je remercie Dieu de ne point avoir renoncé à l'état militaire. Il y aura peut-être bientôt une bonne balle pour moi.

—Aimez-vous donc à ce point une pareille créature ?

—Je l'aimais comme les anges, dont je lui supposais la bonté. Maintenant que vous m'ôtez cette croyance, je repartirai demain sans la voir.

—C'est un projet sage et courageux, Antoine, et je vous engage à y persévérer, malgré le chagrin que me causera votre départ. Il y a des occasions où une mère doit immoler sa propre tendresse au bonheur de son enfant.

En effet, Antoine repartit le lendemain, au point du jour, pour Paris.

—Vous viendrez me voir, n'est-ce pas, dit-il en s'éloignant, après avoir embrassé sa mère ; vous viendrez me voir souvent, vous le promettez ! Vous ne sauriez comprendre la douleur dans laquelle m'a jeté l'indigne conduite d'Ursule.

Déjà monté sur son cheval, il s'en alla au galop, et le bruit de sa monture l'empêcha d'entendre un cri douloureux parti d'une des fenêtres de la maison : c'était Ursule qui avait entendu les dernières paroles de son cousin. Sur le bruit qui se faisait devant le logis, elle s'était mise à la fenêtre pour examiner ce qui le causait. Elle n'avait pu qu'entendre les dernières paroles d'Antoine, et le voir s'éloigner avec rapidité.

(A continuer.)

CASTORIA

pour les Bébes et les Enfants.

Le Castoria est un remède si propre à l'enfance que je le recommande comme supérieur à toutes les médecines connues. Dr. H. A. Auer, 111 St. Oxford St., Brooklyn, N. Y.

LA CONSOMPTION GUERIE.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consommation, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les Affections des Pommoux et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les maladies Nerveuses ; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Pousse par le désir de soulager les souffrances de l'humanité, j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyer par la poste un timbre et votre adresse. Mentionner ce journal. W. A. Noyes, 829 Power's Block, Rochester, N. Y.

'August Flower'

QU'EST-CE QU'IL RESSENTE ? —Il devient bête, il se met à la diète, il adopte des connaissances étranges, il change les plats, la cuisine, l'heure des repas et sa manière de manger. — LE REMÈDE : AUGUST FLOWER.

QU'EST-CE QU'IL RESSENTE ? —Il est d'un appétit formidable, vorace, insatiable, aveugle, malade, surmaturel. — LE REMÈDE : AUGUST FLOWER.

QU'EST-CE QU'IL RESSENTE ? —Il ne ressent aucun besoin d'aller à table, il trouve tous les mets mauvais, il est grincheux, grognard, disputieux. — LE REMÈDE : AUGUST FLOWER.

QU'EST-CE QU'IL RESSENTE ? —Il ressent, après avoir possédé un énorme appétit, un dégoût absolu pour toute nourriture, comme si une bouchée était pour le tuer. — LE REMÈDE : AUGUST FLOWER.

QU'EST-CE QU'IL RESSENTE ? —Il a des maux d'estomac et les entrailles dérangées. — LE REMÈDE : AUGUST FLOWER.

Cie. d'Assurance sur la Vie NORTH AMERICAN !

Dépôt du Gouvernement Complet. Hon. A. Mackenzie, ex-premier ministre du Canada, président ; A. Morris, M. P. P. et M. J. L. Blakie, de la Cie. dite Canada Landlot Credit Co. vice-prés. W. McCABE, LL. B. F. L. A., directeur-général.

ALEX. ROSS,

Agent de district, COOKSHIRE, P. Q.

T. J. TUCK

A LE PLUS GRAND ASSORTIMENT ET LE MIEUX CHOISI DE TAPISSERIE !

—ET DE— Livres en blanc, Porte-Monnaie, Memorandums, ARTICLES DE LIBRAIRIE

QUI AIENT JAMAIS ÉTÉ MONTRÉS A SHERBROOKE.

Venez en faire l'examen, quand bien même vous n'en achèteriez pas.

M. F. ANSELL parle le français et vous recevra avec son urbanité bien connue. T. J. TUCK.

J. M. FORTIER,

MANUFACTURIER DE

CIGARES.

EN GROS.

141 à 151 rue St.-Maurice,

MONTREAL.

N. B.—Marques privées spéciales et une spéciale.

DÉPÊCHEZ VOUS !

SI VOUS VOLEZ DES Échelles Patentées,

Hâtez-vous de venir en chercher, car je n'en ai plus qu'un couple de cents longueurs que je vendrai à sacrifice. Si vous batissez une maison ce printemps, il vous faut des

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES, MOULURES, BOIS DRESSÉS, ETC., ETC. Venez me voir, je puis vous bâtir une maison à votre goût à des prix excessivement bas. F. X. SIMONEAU, RUE ST. FRANÇOIS.

MUNN & CO. SCIENTIFIC AMERICAN AGENCY for PATENTS. A pamphlet of information and abstract of the laws, showing How to Obtain Patents, Copyrights, Trade Marks, Copyrights, and so on. Address MUNN & CO., 361 Broadway, New York.

MEDAILLE D'OR, PARIS, 1878. W. BAKER & CO.'S Breakfast Cocoa. Est absolument pur, et c'est soluble. Pas de Chimiques. Se vend chez tous les Epiciers. W. BAKER & CO., Dorchester, Mass.

Nouvelles étoffes à robes. Nouvelles indiennes. Nouveaux chapeaux. Nouveaux fleurs. Nouveaux rubans. Nouveaux tapis. Nouveaux rideaux. Nouveaux Dolmans. Nouveaux parasols. Nouvelles dentelles. Nouvelles tapisseries. Nouveaux capots de dames. CHEZ M. McKECHNIE



Voitures ! Voitures !

GRANDE EXPOSITION DE VOITURES

DE TOUTES SORTES ENTREE GRATUITE.

Que ceux qui ont besoin d'une voiture viennent me voir avant d'acheter, et s'ils ne sont pas satisfaits de ce que j'ai à leur offrir, ils seront libres d'aller ailleurs. Ils auront au moins pu comparer le fini de l'ouvrage et la qualité des matériaux employés, avec les prix demandés. La plus grande variété de voitures encore offertes en vente, dans les Cantons de l'Est.

PHAEONS DE FAMILLE, PHAEONS SIMPLES, BUGGIES COUVERTS, BUGGIES OUVERTS, A COURSE ET CONCORDE, CARROSES DE FAMILLE, WAGONS DE TRAVAIL, Charettes, Sulky, Calèches de goût, ETC., ETC., ETC.

Je suis aussi agent pour le célèbre VERNIS ANGLAIS de MANDER FRERES. Je détie la concurrence sur la même qualité de voitures.

P. BIRON.

Lemaire & Low, MENUISIERS,

Font à ordre toutes sortes de travaux de menuiserie générale pour la construction des maisons et ont constamment en main.

Portes, Chassis, Jalousies, MOULURES EN TOUT GENRE.

et bois préparé pour tous les besoins de la construction des maisons, à la manufacture autrefois occupée par

LOW & WILSON,

Près du moulin de la Compagnie des Terres, HAUTE VILLE.

SHERBROOKE. Remèdes Sauvages Brevetés.

Les guérisons nombreuses opérées par les remèdes sauvages brevetés de F. J. D. RACI-COT ont été un bon événement complet dans les affections. Beaucoup de personnes qui étaient allées consulter les meilleurs médecins et qui en avaient été abandonnées parce que leur maladie était réputée incurable se sont vues guérir miraculeusement guéries par l'usage des remèdes sauvages de M. Racicot. Parmi tous ces malades il y en avait qui étaient atteints de l'Asthme, des Bronchites, de la Maladie du Foie, de la Dyspepsie, du Rhumatisme, du mal de matrice (beau mal), de la Maladie des Reins et enfin d'autres maladies secrètes les plus invétérées.

Vous tous qui lisez ces lignes, si vous souffrez de ces maladies, ou si vous connaissez quelques-uns de vos amis qui en soient affligés, hâtez-vous qu'à Sherbrooke, au no. 9 rue du Pont, près de l'Hôtel Desrains, M. Racicot vend des remèdes sauvages qui peuvent guérir toutes les maladies. Les malades résidant à Montréal trouveront tous ces mêmes remèdes au no. 114 rue Notre-Dame, et à Québec au no. 25 rue St. Joseph. A Québec, rue Main.

CERTIFICAT. Je soussigné, certifié qu'après avoir essayé plusieurs fois ces remèdes, j'en ai obtenu de bons effets. Alors j'ai employé ces remèdes de M. F. J. D. Racicot, No. 9 rue du Pont, Sherbrooke, Est, et dans l'espace de deux heures j'ai passé le ver. Je conseillerais à qui que ce soit d'en faire usage s'il veut en être guéri complètement. (Signé) ROGER THIBODEAU, Windsor-Mills.

Si vous désirez vous procurer une voiture quelconque,



Charette légère, Buggy, Phaeton ou Carrosse de famille

C'est maintenant le temps d'acheter. Pendant le mois de septembre nous détaillons nos voitures.

AU PRIX DU GROS

100 doivent être vendues pendant l'exhibition qui aura lieu du 17 au 25 septembre. Si vous avez besoin d'une voiture de voiture, rendez-vous, vous y serez gagnant, un acheteur maintenant, à des prix plus bas que ne vous ont jamais été offerts.

BUGGY, \$50.00, CHARETTES, \$18.00.

Latimer & Bean,

221 Rue Wellington.

Cie. de Brasserie Burton

SUCCESSEUR DE C. H. FLETCHER, De la Brasserie Spring Brewery, SHERBROOKE, P. Q.

Jusqu'à nouvel ordre, la Cie de Brasserie Burton enverra tous les quinze jours une voiture aux résidences privées, avec ses célèbres Ales

India Pale, Pale Bitter et Bieres Douces.

Aussi: Porter Sablé, en pintes et chopines

Les pratiques seront servies promptement en faisant leurs commandes par carte postale ou s'adressant directement au bureau de la compagnie.

A VENDRE.—Une bonne paire de chevaux de travail et une vache. CIE DE BRASSERIE BURTON.

A. H. CAMIRAND,

MARCHAND DE

Farine, Grains et Provisions, EN GROS ET EN DETAIL,

Coin rues King & Belvedere, SHERBROOKE,

à l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir un nouvel entrepôt, vis-à-vis de la manufacture Patron, dans le but de faire le commerce, en gros et en détail, de farine, grain et autres denrées et provisions.

Les ventes se feront au comptant et aux prix les plus bas du marché ; les marchandises seront délivrées gratuitement à domicile et toutes commandes reçues par le téléphone, le télégramme ou par la maille, exécutées promptement.

A. H. CAMIRAND.

LE QUEBEC FUR STORE



ENSEIGNE DE L'ORIGINAL. Nous avons constamment en mains les plus hautes nouveautés dans les

Chapeaux et Calottes

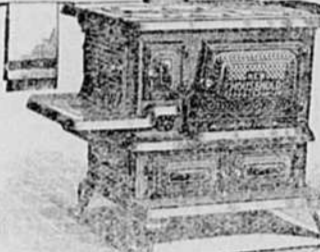
à des prix défiant toutes compétitions.

COLS, CRAVATTES ET CHEMISES

est le mieux assorti de la ville et à meilleur marché

145 RUE WELLINGTON, - SHERBROOKE.

P.S.—Le plus haut payé pour pelletteries vertes.



E. BOUCHER,

Marchand de Fer en tous genres.

Appareils pour chauffer à l'eau chaude et travaux de plomberie, une spécialité. S'étant assuré des services de Geo. Prox et W. MacFarlane, deux des meilleurs plombiers de Montréal, et de John Jarret, expert en calorifères à l'eau chaude ; John Johnson, expert en calorifères à air chaud ; N. Moisan, un des premiers ferblantiers de Québec, M. Boucher garantit satisfaction dans l'exécution de toute commande dans ces branches. Tout travail promptement exécuté à des prix raisonnables.

81 Rue Wellington, - Sherbrooke.

CÉLÈBRES LUNETTES B. LAURANCE



Ces lunettes sont recommandées par de nombreux certificats des premiers médecins ecclésiastiques et hommes d'affaires. Voici celui qu'a donné Son Eminence le Cardinal Taschereau :

DE SON EMINENCE LE CARDINAL TASCHEREAU. M. B. LAURANCE, 6 Mai 1888

Monsieur,—Son Eminence le Cardinal Taschereau, Archevêque de Québec, m'exprime son désir de vous faire connaître que les lunettes que vous lui avez procurées sont de la meilleure qualité et mieux appropriées à sa vue que celles dont elle a fait usage jusqu'à ce jour.

J'ai l'honneur d'être votre dévoué serviteur. (Signé) J. B. Z. BOLDUC, Ptre

LES CÉLÈBRES LUNETTES B. LAURANCE SONT A VENDRE CHEZ

J. L. MATHIEU, PHARMACIEN ET OPTICIEN, 153 Rue Wellington, - SHERBROOKE, P. Q.

WORTH THEIR WEIGHT IN GOLD

Keep the Works in good order. NORMAN, Ont., January 15, 1894.

W. H. COMSTOCK, Brockville, Ont. Dear Sir,—Your "Dr. Morse's Indian Root Pills" are the best regulator for the system that humanity can use. Life is as the time-piece: frail and delicate as many of its works. A tiny particle of foreign substance adheres to the smallest wheel in the works, and what is the result?—at first, only a slight derangement is perceptible in its time-keeping, but wait you; as the obstruction grows, the irregularity becomes greater, until at last, what could have been rectified with little trouble, in the beginning, will now require much care in thoroughly cleansing the entire works. So it is in human life—a slight derangement is neglected, it grows and increases, imperceptibly at first, then rapidly, until what could, in the beginning, have been cured with little trouble, becomes almost fatal. To prevent this, I advise all to purify the system frequently, by the use of Morse's Pills, and so preserve vigor and vitality. Yours faithfully, H. F. ATWELL.

The Travellers' Safe-Guard. AMAGAUDUS POND, N.S., Jan. 17, '90.

W. H. COMSTOCK, Brockville, Ont. Dear Sir,—I have been a firm believer in your "Dr. Morse's Indian Root Pills." Not with a blind faith, but a confidence wrought by an actual personal experience of their value and merit. My business is such that I spend much of my time away from home, and I would not consider my travelling outfit complete without a box of Morse's Pills. Yours, &c., M. R. MCINNIS.

A valuable Article sells well. BORACHOIS HARBOR, N.S., Jan. 13, '90.

W. H. COMSTOCK, Brockville, Ont. Dear Sir,—This is to certify that I deal in Patent Medicines, including various kinds of Pills. I sell more of the Dr. Morse's Indian Root Pills than of all the others combined. Their sales I find are still increasing. Yours, &c., N. L. NICHOLSON.

To save Doctors' Bills use Dr. Morse's Indian Root Pills.

THE BEST FAMILY PILL IN USE

FOR SALE BY ALL DEALERS